



L'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a organisé, mardi à Rabat, en partenariat avec le Collège des inspecteurs généraux des ministères (CIGM), une journée d'étude sur le rôle des inspections générales des ministères dans la prévention et la lutte contre la corruption.

S'exprimant à l'ouverture de cette rencontre, le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, a souligné l'importance du rôle des inspections générales des ministères en tant qu'outil de contrôle interne, rappelant les missions qui leur incombent et les principes et objectifs qui président à leurs actions, indique un communiqué conjoint des deux instances, parvenu jeudi à la MAP.

La majorité des inspections générales ont été dotées de ressources humaines qualifiées, en plus de la création de postes de responsabilité en vue de renforcer et améliorer leur rendement, a noté le ministre délégué.

Pour sa part, le président de l'ICPC a indiqué qu'il est temps, à la lumière des dispositions de la nouvelle Constitution relatives à la bonne gouvernance et à la reddition des comptes, de mûrir une vision adéquate pour les inspections générales des ministères.

Abondant dans le même sens, le président du CIGM a mis en avant le rôle de ces inspections dans l'élaboration de diagnostic sur les dangers de la corruption et de stratégies sectorielles en la matière, ainsi que sur la gestion des réclamations, soulignant l'intérêt qu'accorde le Collège à travailler en étroite collaboration avec les différentes instances constitutionnelles de gouvernance.

Les autres interventions ont souligné l'importance de la coordination entre les inspections générales des ministères et les instances de gouvernance et de contrôle, à la lumière du décret 2.11.112 du 23 juin 2011, qui vise à promouvoir le rôle des inspections générales en tant qu'un des acteurs principaux du système de contrôle dans le secteur public, appelant au renforcement du cadre juridique et des moyens d'action de ces inspections en conformité avec les dispositions de la Constitution relatives à la bonne gouvernance.

Lors de cette journée d'étude, à laquelle ont pris part des représentants de plusieurs départements gouvernementaux et l'institution de l'ombudsman, il a été procédé à la signature d'une convention de partenariat entre l'ICPC et le CIGM visant à préparer le cadre de travail en commun dans le but de consacrer la culture de la transparence, de l'honnêteté, de l'équité et de l'efficacité des valeurs de la citoyenneté dans l'administration publique.

[Joomla SEO](#)

[powered by JoomSEF](#)